

Dentisterie 19.1 Le système de remboursement des soins en France



1. Quel est le rôle principal de la Sécurité sociale ?
 - a. Former les chirurgiens-dentistes
 - b. Protéger les personnes face aux événements de la vie
 - c. Gérer uniquement les hôpitaux publics
 - d. Organiser les campagnes de prévention dentaire
2. Que couvre la branche maladie ?
 - a. Les frais médicaux, les dépenses d'hospitalisation et les indemnités journalières
 - b. Les aides pour l'achat d'un logement seulement
 - c. Les pensions de retraite
 - d. Les prêts pour ouvrir un cabinet dentaire

1-b 2-a

2. Lisez le dialogue et répondez aux questions.

Dentiste: J'ai du mal à comprendre le système de remboursement en France. Vous pouvez m'expliquer ?

Assistante: La base du système, c'est l'Assurance Maladie Obligatoire, l'AMO. Elle rembourse une partie des soins.

Dentiste: Quelle proportion est prise en charge ?

Assistante: Selon l'acte, l'AMO rembourse environ 60 à 80 %, et le reste s'appelle le ticket modérateur.

Dentiste: Et ce ticket modérateur, qui le paie ?

Assistante: Normalement le patient, sauf s'il a une Assurance Maladie Complémentaire, la mutuelle, qui couvre tout ou une partie.

Dentiste: Donc la mutuelle complète ce que la Sécurité sociale ne rembourse pas ?

Assistante: Exactement. C'est pour ça qu'on demande toujours la mutuelle pour estimer le reste à charge réel.

Dentiste: Et le tiers payant, comment ça marche ?

Assistante: Si le patient y a droit, vous êtes payé directement par l'AMO et parfois par la mutuelle, sans avance du patient.

Dentiste: Et les patients en ALD ?

Assistante: Pour une Affection de Longue Durée, l'AMO rembourse à 100 % les soins liés à cette pathologie, par exemple certains soins de parodontie.

Dentiste: Et pour les patients avec peu de ressources ?

Assistante: Ils peuvent bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire, la CSS, qui rend le reste à payer presque nul pour les soins remboursables.

1. Que fait la mutuelle pour le patient ?
 - a. Elle paie seulement la formation du dentiste et la responsabilité civile professionnelle.
 - b. Elle sert uniquement pour la Carte Vitale et la facturation CCAM.
 - c. Elle complète le remboursement de l'AMO et réduit le reste à charge.
 - d. Elle remplace complètement l'Assurance Maladie Obligatoire, l'AMO.
2. Dans quel cas l'AMO rembourse 100 % des soins ?
 - a. Quand le patient est en ALD pour une maladie chronique reconnue.
 - b. Quand l'acte n'est pas remboursable par la Sécurité sociale.
 - c. Quand le patient utilise la Carte de Professionnel de Santé.
 - d. Quand le dentiste applique le tiers payant pour tous les patients.

1-c-2-a